

Quatre cheminots luxembourgeois comparaîtront à partir de lundi devant un tribunal de Luxembourg qui devra établir leurs responsabilités dans la collision de deux trains ayant fait six morts et 23 blessés en 2006 à Zoufftgen, à la frontière franco-luxembourgeoise.

## **Ouverture lundi du procès de la collision ferroviaire de Zoufftgen**

dimanche 30 novembre 2008

Mis en examen pour "homicides et coups et blessures involontaires", les quatre agents des Chemins de fer luxembourgeois (CFL) —deux chefs de circulation, un annonceur de trains et un aiguilleur— risquent entre cinq mois et trois ans de prison s'ils sont reconnus coupables.

Le 11 octobre 2006, les prévenus auraient autorisé le passage d'un train de voyageurs en provenance de Bettembourg (Luxembourg) alors qu'un convoi de fret français venant de Thionville (Moselle) roulait déjà sur une voie unique de la ligne reliant les deux gares.

Quatre jours après le drame, le ministre des Transports luxembourgeois, Lucien Lux, avait reconnu qu'une erreur humaine des CFL était à l'origine de la collision frontale entre les deux trains sur une voie à circulation alternée où étaient effectués des travaux sur le ballast. Lorsqu'ils s'étaient rendus compte de leur erreur présumée, les cheminots luxembourgeois avaient déclenché une série de mesures —alerte sonore, coupure du courant— mais il était déjà trop tard, avait par ailleurs admis le directeur général des CFL, Alex Kremer. Le président de la SNCF, Guillaume Pépy, à l'époque directeur exécutif des chemins de fer français, avait affirmé que le train de fret français "s'était engagé le premier sur la voie" et qu'il avait "passé un signal au vert, de voie libre".

Ces éléments ont été confirmés par la suite par des enquêtes techniques menées par la SNCF, le Bureau enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT) du ministère français des Transports et les CFL, a indiqué une source proche du dossier.

Le procureur de la République à Thionville, Jean-François Mailhes, a indiqué récemment aux 53 parties civiles que la justice luxembourgeoise avait été déclarée compétente bien que la collision ait eu lieu sur le territoire français, sur un tronçon où circulent chaque jour quelque 150 trains commerciaux. "La logique, le droit et la diplomatie voulaient que ces quatre ressortissants luxembourgeois soient jugés au Luxembourg. C'est ce qu'on appelle la justice naturelle", a-t-il expliqué. "Le Grand-duché du Luxembourg a tout mis en œuvre pour que ce procès apporte des réponses très précises aux circonstances du drame", selon le procureur d'Etat adjoint de Luxembourg, Jean-Paul Friesing. "Le parquet luxembourgeois s'est montré très réceptif. L'ensemble du dossier français est en sa possession", a ajouté M. Mailhes. Le procès, qui aura lieu en français et en allemand, doit se poursuivre jusqu'au vendredi 12 décembre.

***[Tagelblatt \(Luxembourg\), 30 novembre 2008](#)***

---